

186081 07141

Luxembourg, le

-7 MAI 2014

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le:

0 8 MAI 2014

Monsieur Fernand Etgen Ministre aux Relations avec le Parlement

Service Central de Législation 43, boulevard F.D. Roosevelt L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°163 du 21 mars 2014 de l'honorable député Monsieur Claude Wiseler, concernant la conduite transfrontalière du motocycle léger (A 1) avec le permis de conduire de la catégorie B, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre 1918 Recomment SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Reg.:

Entré le: -8 MAI 2014

CE:

A traiter par:

Copic a:

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

## Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire N°163 du 21 mars 2014 de Monsieur le Député Claude WISELER

Par sa question parlementaire, l'honorable Député s'interroge sur l'état d'avancement des négociations entre le Luxembourg, la Belgique et la France dans le contexte d'une éventuelle reconnaissance mutuelle de l'équivalence de la catégorie A1 avec la catégorie B du permis de conduire sur leurs territoires respectifs.

Force est de constater que la reconnaissance mutuelle projetée faciliterait la libre circulation des citoyens dans les pays limitrophes. Il en découle que les autorités compétentes se sont prononcées en faveur de l'examen de la possibilité d'une telle reconnaissance mutuelle.

Dans cet ordre d'idées, la Commission européenne a été saisie en date du 24 janvier 2014 avec la question de la conformité d'une telle reconnaissance mutuelle aux dispositions de la directive 2006/126/ CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire.

Actuellement, nous sommes en attente de la prise de position de la Commission européenne.